



**PERSONNELS
NON
SYNDIQUES**

le 19 juin 2008

Une Assemblée générale des personnels de la région Bretagne Pays de Loire s'est tenue ce jour jeudi 19 juin 2008 à Dol de Bretagne.

Les personnels réunis en intersyndicale interviennent lors du séminaire des cadres de la région qui se tient à l'initiative de la direction régionale au Golf des Ormes d'Epignac.

Les inquiétudes des personnels sont légitimes sur le devenir et les conditions de travail dans les différents services de la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

Nous avons pris connaissance du document intitulé « contribution à la définition d'un schéma hébergement 2008-2011 » établi par l'Administration Centrale et nous ne pouvons accepter cette seule vision technocratique et mathématique. Ce document est directement en lien avec la RGPP qui a pour objectif de mettre à mal le statut des fonctionnaires mais également la qualité du service rendu aux usagers.

Ce document annonce la fermeture de 25 hébergements au niveau national. Le plan de renforcement régional imposait, contre l'avis des organisations représentantes des personnels, le maintien d'une structure d'hébergement par département à l'exception de la Loire Atlantique. Nous avons déjà pâti de la fermeture de trois structures d'hébergement.

Les structures d'hébergement collectif répondent à un réel besoin pour les jeunes de la région les plus en difficulté et demandent des moyens supplémentaires qui ne peuvent être réduits aux questions de capacité installée et du nombre de prise en charge.

Répondre à la question des moyens supplémentaires nécessaires notamment pour la mise en œuvre du travail de nuit, par la fermeture de structures est totalement irresponsable de la part d'une administration qui se veut par essence une administration d'éducation.

Nous ne laisserons pas l'administration démanteler les services de la protection judiciaire de la jeunesse sans réagir et nous savons pertinemment que ce qui est proposé pour l'hébergement se posera dans les mêmes termes pour les services de milieu ouvert et d'insertion avec, de plus, la volonté du passage au 100% pénal. Les ETP ne seront

comptabilisés qu'en fonction des mesures pénales entraînant la suppression de postes (éducatifs, administratifs, techniques....) et des restrictions budgétaires.

Nous exigeons un engagement de l'Administration Centrale pour le maintien et le renforcement de moyens humains et budgétaires pour l'ensemble des services de la Région Bretagne Pays de Loire et comptons pour cela sur le soutien de l'équipe des cadres de notre région.

MONTRONS A L'ADMINISTRATION NOTRE MOBILISATION

Si vous partagez les inquiétudes et les attentes des personnels de cette assemblée générale signez et faites signer cette pétition :

NOM	Prénom	structure	département	signature

Retourner ce document à :

SNPES/PJJ-FSU BPL : fax : 02.97.62.08.48 ou mail : yannickmeluc@free.fr

UNSA-SPJJ : fax : ou mail :

CGT PJJ : fax : ou mail :

Personnels non syndiqués : fax : ou mail :